

AIDES À L'HABITAT

avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie

2024

Subventions pour les propriétaires
en faveur de la réhabilitation d'un logement

Rénov'ton logement



Où se renseigner ?
Maison départementale de l'Habitat et du Logement
5 rue Brison à Roanne - 04 77 78 39 94



Pour qui ?

Les propriétaires (occupants, bailleurs privés, communes) de logement situé dans les communes de l'agglomération. Sans condition de ressources.

Pour quoi ?

Faire réaliser des travaux de réhabilitation pour des logements construits depuis plus de 15 ans (travaux lourds, d'adaptation, d'économie d'énergie, de transformation...).

Combien ?

Subvention maximum de 30 % du montant des travaux éligibles (subvention plafonnée à 8 000€ par logement).

Règlement complet disponible sur agglo-roanne.fr ou à la MDHL 5 rue Brison à Roanne.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !
Commission d'examen qui décide de l'octroi de la subvention.

Toute l'info sur agglo-roanne.fr



AIDES À L'HABITAT

avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie

2024

Subventions pour les copropriétaires
en faveur d'une rénovation énergétique

Rénov'ta copro



Où se renseigner ?

Rénov'actions 42
Maison départementale de l'Habitat et du Logement

5 rue Brison à Roanne - 04 77 78 39 94



Rénov'actions 42
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DÉMOCRATIQUE

Pour qui ?

Copropriétés situées sur les 40 communes de l'agglomération
Syndics professionnels ou bénévoles.
Sans condition de ressources.

Pour quoi ?

Réaliser au moins 25 % de gain énergétique par des travaux ciblés : travaux d'isolation, de ventilation, changement collectif des menuiseries, changement du système de chauffage collectif.

Combien ?

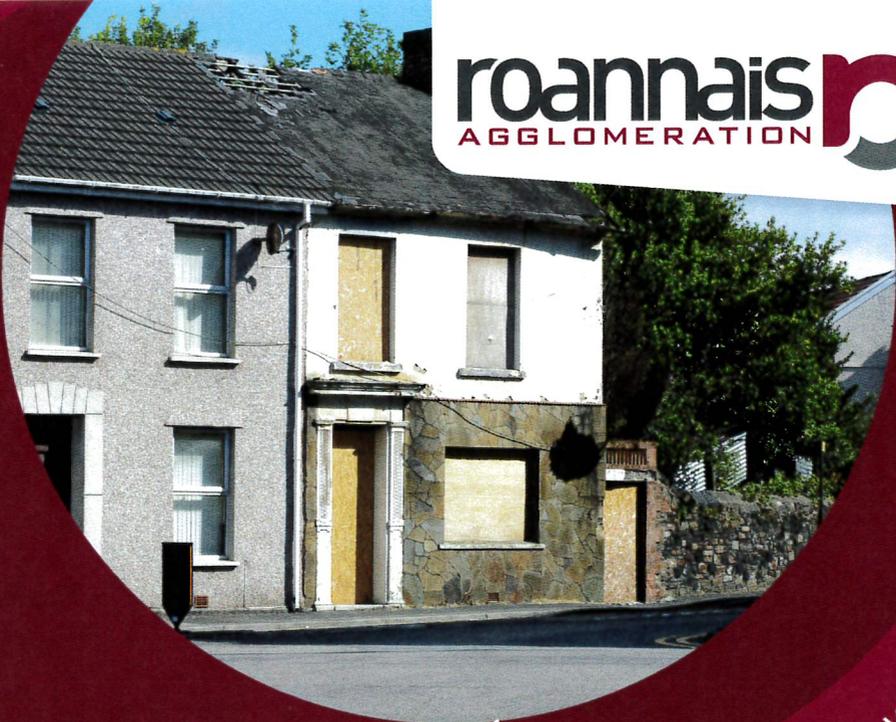
Maximum 30 % du montant HT des travaux éligibles
subvention plafonnée à 4000 € par logement et à l'enveloppe budgétaire annuelle allouée.

Règlement complet disponible sur aggloroanne.fr ou à la MDHL 5 rue Brison à Roanne.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !

Appel à projets - Dossier à déposer avant le 1^{er} septembre 2024. Jury en octobre 2024.

Toute l'info sur **aggloroanne.fr**



AIDES À L'HABITAT

avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie

2024

**Subventions pour la remise
sur le marché d'un logement inoccupé**



Où se renseigner ?
Maison départementale de l'Habitat et du Logement
5 rue Brison à Roanne - 04 77 78 39 94



Pour qui ?

Les propriétaires (occupants, bailleurs, communes) de logement situé dans les communes de l'agglomération.
Sans condition de ressources.

Pour quoi ?

Occuper, louer ou démolir un logement vide depuis 2 ans, avec réalisation de travaux de réhabilitation.

Combien ?

Primes de 1000 à 2000€, prime cumulable avec la subvention «Rénov' Ton Logement».

Règlement complet disponible sur aggloroanne.fr ou à la MDHL 5 rue Brison à Roanne.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !
Commission d'examen qui décide de l'octroi de la subvention.

Toute l'info sur **aggloroanne.fr**